

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juin 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON,
Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres absents excusés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE),
Mme LE GRAND (représentée par Mme ROLLIN)

Membres absents : (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT

Date de convocation : 17 juin 2008

Délibération n° : 54-2008

Objet : Centre Social Fontaine d'Ouche Contrat de projet de l'établissement

Le 1^{er} avril 2007, le centre social de Fontaine d'Ouche passait d'une gestion CAF à une gestion municipale.

Il est fait obligation aux centres sociaux quelle que soit leur mode de gestion, publique ou associative, d'élaborer un contrat de projet définissant sur le territoire et pour une période limitée en lien avec les besoins et les attentes des populations, les grands axes d'intervention du centre social.

Le centre social de Fontaine d'Ouche qui bénéficiait d'un agrément de 4 ans, soit jusqu'au 31 mars 2007, pour son projet global a été prolongé jusqu'au 31 mars 2008 du fait du transfert de gestion.

Il était donc nécessaire pour le centre social Fontaine d'Ouche d'entreprendre la démarche de construction du nouveau contrat de projet qui se réalise à partir :

- d'un diagnostic de territoire établi à partir des données de l'analyse des besoins sociaux, des questionnaires adressés aux habitants et aux partenaires,
- d'orientations, en concordance avec celles de la municipalité et de la CNAF à savoir pour cette dernière l'accompagnement à la fonction parentale en vue de l'épanouissement de l'enfant, et la contribution au développement du lien social et à la cohésion sociale.

Le contrat de projet, qui doit être validé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), conditionne son financement au titre de «l'animation globale» et «l'animation collective famille».

La commission d'action sociale de la CAF, réunie le 17 juin, a statué sur le contrat de projet qui avait déjà été soumis à une commission technique d'évaluation le 22 mai 2008, composée de représentants de la CAF, de la Fédération des centres sociaux, des services en charge du contrat urbain de cohésion sociale et des services du Conseil Général. Mesdames Françoise TENENBAUM, Joëlle LEMOUZY et Monsieur André GERVAIS assistaient à cette réunion .

1) Dans le cadre du soutien à la fonction parentale, les actions visent à :

- permettre l'accès des parents aux loisirs avec leurs enfants par les sorties et séjours familiaux,
- favoriser les liens, les échanges, le soutien entre parents au sein d'un groupe de paroles «Café Parent'aise»,
- aider à la réussite scolaire par le dispositif CLAS (contrat d'accompagnement à la scolarité),
- sensibiliser les parents et les enfants aux problèmes actuels liés à la santé, déséquilibre alimentaire, conduites addictives,
- renforcer les liens intergénérationnels par des échanges de savoirs et de savoirs-faire à partir d'une activité cuisine.

2) Dans le cadre du développement social local et de la lutte contre les exclusions, les actions visent à :

- créer un Réseau d'Échanges et Réciproques de Savoirs (RERS),
- mettre en place un comité d'usagers favorisant et valorisant la participations des habitants,
- soutenir et développer la vie associative,
- restituer l'histoire du quartier par la création avec les habitants d'une production audio-visuelle,
- accompagner et coordonner les projets d'animation de quartier en impliquant davantage les parents, en contribuant à l'accès à la culture pour tous,
- aider à l'engagement et à l'initiative des jeunes par le fonds d'aide à l'initiative des jeunes,
- organiser un atelier «miroir de soi» pour apprendre ou réapprendre la confiance en soi, préalable à une insertion sociale et professionnelle,
- faire découvrir aux habitants du quartier des activités de loisirs et d'expression.

Les fiches actions du contrat de projet sont annexées au présent rapport.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette communication.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DIS : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

2 5 JUIN 2008

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

1 6 JUL. 2008

